



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### régions ultra-périphériques

Question écrite n° 75429

#### Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui présenter le programme de la Commission européenne « 2006 Année européenne de la mobilité professionnelle » et notamment comment il se traduira pour les régions ultrapériphériques telles que la Réunion.

#### Texte de la réponse

En 2006, l'année européenne sera dédiée à la mobilité professionnelle, permettant de sensibiliser aux avantages du travail à l'étranger ou d'un nouvel emploi. À ces fins, une série des projets de coopération et des projets pilotes sera lancée. Le programme détaillé de l'année de la mobilité ne sera connu que début 2006, la Commission européenne ayant récemment lancé un appel à propositions pour financement. Il est envisagé qu'entre vingt et trente activités visant à renforcer les possibilités de mobilité seront retenues. Sur le plan politique, une conférence sur la mobilité sera organisée pendant la présidence autrichienne de l'Union européenne à Vienne, au mois de juin 2006. Des foires professionnelles seront tenues en quelque 100 villes européennes. Pour la totalité de ces activités, un budget de 6 millions d'euros a été réservé. La mobilité professionnelle étant plus difficile à réaliser dans les régions structurellement désavantagées, l'Année européenne de la mobilité devrait être non seulement l'occasion de sensibiliser aux avantages de la mobilité mais aussi d'analyser les obstacles qui s'y opposent.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75429

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9332

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2005, page 11751